

ATS CULLIGAN
Contrat de location et d'entretien

Le Maire de la ville de WAZIERS, délégué par le Conseil Municipal en vertu des délibérations du Conseil Municipal du 23 juillet 2020 et du 18 décembre 2020, en application du Code Général des Collectivités Territoriales article L 2122.22 modifié par Loi n°2014-58 du 27 janvier 2014- art.92,

DÉCIDE

De souscrire un contrat de location et d'entretien avec la société ATS CULLIGAN, 42 rue Ferdinand de Lesseps, 59130 LAMBERSART afin d'assurer la maintenance et les services des fontaines à eau.

Les périodes de facturation selon le détail ci-dessous :

- ▶ Du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, le montant s'élève à 861.60 € HT soit 1 033.92 € TTC.

Reconduction annuelle selon la révision de prix indiquée à l'article 7 des Conditions Générales.

Fait à WAZIERS, le 12 JUILLET 2023

Le Maire,
Laurent DESMONS

